



Extrait du Accompagnement vers l'emploi

<http://emploi.spf75.org/Le-complement-libre-choix-d-activite-Clca>

# **Le complément libre choix d'activité (Clca)**

- Aides Sociales
- Prestations et aides de la CAF

Date de mise en ligne : mercredi 21 mars 2012

---

**Copyright © Accompagnement vers l'emploi - Tous droits réservés**

---

### Conditions d'attribution :

- ▶ avoir un enfant de moins de 3 ans,
- ▶ avoir adopté un enfant de moins de 20 ans
- ▶ avoir cessé son activité ou exercer une activité à temps partiel (jusqu'à 50% ou entre 50 et 80%)
- ▶ justifier d'au moins 8 trimestres de cotisations vieillesse dans les :
  - 2 dernières années pour un 1er enfant,
  - 4 dernières années pour un 2e enfant,
  - dans les 5 dernières années à partir du 3e enfant.

### Durée de versement :

- ▶ 1 seul enfant : 6 mois maximum
- ▶ 2 enfants ou plus dont l'un a moins de 3 ans (ou 6 ans pour les naissances multiples de 3 enfants ou plus) : jusqu'au mois précédent les 3 ans (ou 6 ans)
  - Enfant adopté : (dans la limite des 20 ans de l'enfant)
    - 1 seule enfant : 6 mois maximum
    - si 2 enfants ou plus : 12 mois ou jusqu'aux 3 ans de l'enfant